

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr



Bureau Annexe

Notaires
Z.A. Artimer
97290 Le Marin
Tél. : 05 96 74 19 61
Mail : office.lemarin.97208@notaires.fr



PREFECTURE DE LA MARTINIQUE
Rue Louis Blanc
97200 FORT DE FRANCE

Le Marin, le 28 septembre 2023

Dossier suivi par
Flore LAFOLLE
flore.lafolle.97208@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE CULE François
1015390 /MB /FL /SL

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Murielle ZAIRE-BELLEMARE, le 9 décembre 2022.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

SCP Renaud NIRDE
Samantha BEAUSON CHEVROLAT
0520002
Bât G 1^{er} étage
Z.A. ARTIMER Duplex
97290 LE MARIN
Tél. : 0596 741 961

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom

RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N°de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			

101539001

COMMUNE DE SAINTE LUCE

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 9 décembre 2022

Suivant acte reçu par Maître Murielle ZAIRE-BELLEMARE, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Catherine SCHIN-OUA-SIRON-SCHAPIRA Renaud NIRDE et Murielle ZAÏRE-BELLEMARE, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2^{ème} étage – Rond-Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier – CS20.002 »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requérant(s) :

Monsieur François Eugène **CULE**, sans profession, demeurant à SAINTE-LUCE (97228) quartier Trou au diable.

Né à LE LAMENTIN (97232), le 4 janvier 1967.

Célibataire.

- Désignation des Biens :

A SAINTE-LUCE (MARTINIQUE) 97228 Quartier TROU AU DIABLE,

Un terrain .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	2574	QUARTIER TROU AU DIABLE	00 ha 17 a 01 ca
I	2571	QUARTIER TROU AU DIABLE	00 ha 09 a 14 ca

Total surface : 00 ha 26 a 15 ca

Sur lequel reposait une maison d'habitation, depuis remplacée par celle édifiée par Monsieur CULE au cours de l'année 1994.

Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1^{er}, de la loi du 27 mai 2009

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».

**Adresse mail de l'étude : office.lemarin.97208@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**